

Ajournement

déjà des denrées de rechange, leurs propositions s'appuyant sur les coûts de transport de ces denrées.

Ces activités, conjuguées à l'aide gouvernementale qui sera accordée aux agriculteurs pour les aider à s'adapter aux répercussions à court terme de la suppression des subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, mèneront inévitablement, à long terme, à la croissance économique des Prairies.

J'invite le député à ne pas sous-estimer les compétences et les ressources de tous ceux qui jouent un rôle dans l'économie des Prairies. Ces facteurs, ainsi que l'aide financière fournie garantiront une adaptation rapide aux changements prévus dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et des avantages économiques à long terme pour les Prairies et l'ensemble des Canadiens.

[Français]

LE BUDGET

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, hier, le 1^{er} mars, j'ai obtenu une réponse insatisfaisante du ministre du Développement des ressources humaines à ma question.

Je lui demandais si la création du Fonds d'investissement en ressources humaines ne heurtait pas de front les compétences des provinces et ne maintenait pas l'inefficacité en gestion de la main-d'oeuvre.

La réponse du ministre a été très vague. Il a dit que ma question n'avait pas de relation avec le but du Fonds.

Depuis, j'ai pris connaissance d'un feuillet d'information à l'intention du personnel du ministère des Ressources humaines dans lequel on donne des exemples de certaines activités qui pourraient être entreprises dans le cadre du Fonds d'investissement des ressources humaines, et je les énumère: mettre l'accent davantage sur les services de développement de l'emploi, sur l'alphabétisation et la formation en compétence de base, la formation et les stages en milieu de travail, l'aide pour la garde d'enfants et le supplément de revenu gagné.

Si ce sont ces types d'activité que le Fonds d'investissement en ressources humaines va couvrir, comment le ministre peut-il dire qu'il ne heurte pas de front les responsabilités des provinces en matière de main-d'oeuvre?

Dans le fond, on peut dire que le ministre fait la même erreur dans le présent débat sur ce Fonds que lors du débat sur la réforme des programmes sociaux du ministre Axworthy: on a fait un bon diagnostic de la situation, on s'est rendu compte que le système actuel ne fonctionnait pas, mais on a choisi le mauvais médicament.

On décide encore une fois qu'il va falloir que les fonds soient gérés par Ottawa, alors qu'il est bien connu que dans un domaine qui touche directement la formation de la main-d'oeuvre, le gouvernement provincial serait beaucoup plus efficace.

Un autre exemple d'activité qu'on donne est celle d'instaurer une stratégie nationale axée sur le monde du travail. Comment le ministre peut-il maintenir une telle alternative, alors qu'on sait que, depuis plusieurs années, il y a au Canada 500 000 emplois disponibles pour environ 1,5 million de chômeurs, alors qu'il y a inadéquation entre le marché du travail et la formation.

Les solutions qu'on propose sont encore les mêmes, c'est-à-dire que le fédéral va venir dire aux provinces comment faire leur travail dans des domaines pour lesquels elles sont responsables. Le ministre ne se rend-il pas compte que ce type d'attitude ne correspond d'aucune façon aux solutions d'avenir, à l'aube du XXI^e siècle, alors qu'on s'achemine plus vers le «small is beautiful» que vers d'immenses structures où les bureaucraties nationales viennent dire comment il faut adapter la main-d'oeuvre locale.

Est-ce que le ministre, par ce Fonds, ne va pas perpétuer dans l'avenir la même vision qui fait qu'aujourd'hui, on est obligés, localement, dans chacune des communautés, d'inventer des comités de gestion de la main-d'oeuvre pour essayer de regrouper ensemble tous les intervenants et faire ce que le système fédéral ne permet pas de réaliser, c'est-à-dire qu'au moins localement, ils puissent le faire? Est-ce que le ministre ne pourrait pas adopter une autre avenue, une avenue qui permettrait vraiment de remettre la formation de la main-d'oeuvre entre les mains des provinces qui le désirent, comme le Québec l'a exprimé, où il y a un consensus entre les milieux syndicaux, le patronat et le secteur de l'éducation.

Tous les intervenants du secteur de la main-d'oeuvre au Québec disent depuis longtemps que la meilleure façon de faire face au problème de l'emploi, c'est de s'assurer qu'il y ait adéquation entre les mesures de formation et de création d'emplois et les chômeurs qui attendent un emploi. Donc, est-ce que le ministre ne pourrait pas revoir sa décision et s'assurer qu'il va laisser les gens, à la base, qui ont les moyens de trouver des solutions, agir, au niveau du Québec et au niveau des autres provinces qui désireraient avoir le même genre de responsabilités en matière de formation de la main-d'oeuvre?

[Traduction]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député sur le Fonds d'investissement en ressources humaines, qui a été annoncé récemment dans le budget.

Ce Fonds tablera sur les points forts de ses composantes initiales. Parmi ces composantes, on compte les programmes et les services d'emploi, les programmes de développement social dans des domaines comme l'alphabétisation et la participation des personnes handicapées, le Programme de prêts aux étudiants du Canada ainsi que les programmes pour les jeunes comme le Service jeunesse et le Programme de stages pour les jeunes.

Les modalités de fonctionnement du Fonds seront élaborées au cours des mois à venir avec l'aide des provinces avec lesquelles le gouvernement est déjà disposé à travailler.

Dans certains cas, on pourra mieux atteindre les objectifs du Fonds au moyen de la prestation directe de services par le gouvernement fédéral. Dans d'autres cas, les provinces ou parfois même les autorités locales pourraient être mieux placées pour atteindre nos objectifs communs.